

Produit

Amundi Lifecycle 2036 UCITS ETF Acc

Un Compartiment d'Amundi Index Solutions

LU2872292169 - Devise : EUR

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg.

Société de gestion : Amundi Luxembourg S.A. (ci-après : « nous »), membre du groupe Amundi, est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).

Le CSSF est chargé du contrôle d'Amundi Luxembourg S.A. en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter www.amundi.lu ou appeler le +352 2686 8001.

Ce document a été publié le 08/06/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un Compartiment d'Amundi Index Solutions, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), constitué en tant que SICAV.

Durée : La durée du Compartiment est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou par fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Ce Compartiment est géré passivement. L'objectif de ce Compartiment est de répliquer la performance de l'Indice FTSE Lifecycle 2036 Screened Select (l'« Indice ») et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur nette des actifs du Compartiment et la performance de l'Indice. Le niveau prévu d'écart de suivi dans des conditions normales du marché est indiqué dans le prospectus du Compartiment. L'Indice est un indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôt payés par les actions composant l'indice sont inclus dans le rendement de l'Indice, et les coupons payés par les titres de revenu fixe composant l'Indice sont inclus dans le rendement de l'Indice.

L'Indice FTSE Lifecycle 2036 Screened Select est un indice représentatif de la performance d'un univers diversifié de titres multi-actifs, au sein duquel la pondération de chaque catégorie d'actifs admissible est ajustée au fil du temps sur la base d'une trajectoire de réduction progressive, qui réduit l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux titres à revenu fixe jusqu'en novembre 2036 (la « Date cible de l'Indice »).

L'Indice est composé de titres de participation mondiaux admissibles issus de l'Indice FTSE Developed ESG Screened Select et de titres à revenu fixe libellés en euros issus des Indices FTSE Euro Broad Investment-Grade ESG Screened Select Corporate, FTSE EMU Government Bond Select, FTSE EMU Green Government Bond Select et FTSE EMU Government Bond 0-1 Years Select. En outre, l'Indice tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa construction afin de réduire l'exposition à certaines sociétés dont les produits ont des incidences sociales ou environnementales négatives.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en répliquant, entre autres, un indice composé d'obligations vertes souveraines de qualité « investment grade » membres de l'UEM, conformément à l'indice de base sous-jacent FTSE EMU Government Green Bond Select. Pour être admissible, une obligation doit être considérée comme une « obligation verte » par la Climate Bonds Initiative. La Climate Bonds Initiative a élaboré et mis en œuvre un ensemble de critères pour définir les obligations vertes admissibles à l'Indice. Les enjeux ESG clés comprennent notamment les infrastructures hydrauliques, la gestion des déchets et les énergies renouvelables.

En outre, la méthodologie des indices sous-jacents FTSE Developed ESG Screened Select et FTSE Euro Broad Investment-Grade ESG Screened Select Corporate est élaborée en appliquant des filtres d'exclusion ESG et repose sur une approche « best-in-class » : les entreprises les mieux classées sont sélectionnées pour composer l'indice sous-jacent. L'approche « best-in-class » est une approche où les investissements les plus performants ou leaders sont sélectionnés au sein d'un univers, d'un secteur industriel ou d'une catégorie. Sont exclues les sociétés qui sont en retard sur le plan ESG, en particulier sur la base d'une combinaison d'implication du produit/conduite controversée et de filtre ESG. En utilisant cette approche « best-in-class », les indices sous-jacents suivent une approche extra-financière fortement engageante qui permet de réduire l'univers d'investissement initial d'au moins 20 % (exprimé en nombre d'émetteurs).

Les limites de l'approche adoptée sont décrites dans le prospectus du Compartiment par le biais de facteurs de risque tels que le risque d'investissement durable. Le score ESG des sociétés est calculé par une agence de notation ESG, à l'aide de données brutes, de modèles et d'estimations recueillies/calculées à l'aide de méthodes spécifiques à chaque fournisseur. En raison du manque de normalisation et du caractère unique de chaque méthodologie, les informations fournies peuvent être incomplètes. L'univers applicable se compose de tous les titres composés de cinq indices sous-jacents :

- l'Indice FTSE Developed ESG Screened Select est un indice d'actions basé sur l'Indice FTSE Developed pondéré en fonction de la capitalisation boursière, qui représente la performance des sociétés de grande et moyenne capitalisation sur les marchés développés des trois régions Amériques, EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et APAC (Asie et Pacifique), qui applique une combinaison d'exclusions basées sur la valeur et un processus de sélection « best-in-class » ;
- l'Indice FTSE Euro Broad Investment-Grade ESG Screened Select Corporate Bond est un indice obligataire basé sur l'Indice FTSE Euro Broad Investment Grade Corporate Index – Developed Markets pondéré en fonction de la capitalisation boursière, un indice de référence multisectoriel pour les obligations de qualité « investment grade » libellées en euros, pouvant être émises par des États, des entités parrainées par un État ou des entreprises, et pouvant être adossées à des actifs, qui applique une combinaison d'exclusions basées sur la valeur et un processus de sélection « best-in-class » ;
- l'Indice FTSE EMU Government Green Bond Select est un indice obligataire qui mesure la performance des obligations souveraines de qualité « investment grade » à taux fixe libellées en euros, émises par des pays membres de l'UEM, classées comme des « Obligations vertes » selon les données de la Climate Bonds Initiative (CBI) et émises afin de financer des projets qui ont des résultats environnementaux positifs ;
- l'Indice FTSE EMU Government Bond Select mesure la performance des obligations souveraines à taux fixe de qualité « investment grade » libellées en euros émises par des pays membres de l'Union économique et monétaire (UEM) européenne répondant à des critères d'entrée spécifiques de l'Indice FTSE World Government Bond Index (WGBI), tels que le niveau d'accessibilité de classification des pays ou la taille de marché minimale de 40 milliards d'euros.
- l'Indice FTSE EMU Government Bond 0-1 Year Select mesure la performance des obligations à taux fixe, libellées en euros, de qualité « investment grade » et souveraines assorties d'une échéance inférieure à 1 an émises par des pays membres de l'UEM répondant à des critères d'entrée spécifiques de l'Indice FTSE World Government Bond Index (WGBI), tels que le niveau d'accessibilité de classification des pays ou la taille de marché minimale de 40 milliards d'euros.

La pondération de chaque indice sous-jacent de l'Indice repose sur une trajectoire de réduction progressive prédéterminée (conformément à la méthodologie de l'Indice) qui représente l'évolution des catégories d'actifs et des indices sous-jacents dans le temps jusqu'à la Date cible de l'Indice. À compter de la Date cible de l'Indice, l'Indice investit progressivement dans l'Indice FTSE EMU Government Bond 0-1 Years Select. Le compartiment peut être liquidé dans les trois (3) ans suivant la Date cible de l'Indice moyennant un avis préalable adressé aux actionnaires. De plus amples informations sur la composition de l'Indice et ses règles de fonctionnement sont disponibles dans le prospectus et sur le site Internet : www.FTSE.com. La valeur de l'Indice est disponible via Bloomberg (CFILC36).

L'exposition à l'Indice sera obtenue par réplcation directe, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles représentatifs des composants de l'Indice. Le Compartiment vise à mettre en œuvre un modèle de réplcation échantillonné afin de répliquer la performance de l'Indice. Le Compartiment ne devrait donc pas détenir chacun des composants sous-jacents de l'Indice à tout moment, ni dans les mêmes proportions que leurs pondérations dans l'Indice. Le Compartiment peut également détenir certains titres qui ne sont pas des composants sous-jacents de l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement pourra utiliser des instruments dérivés afin de gérer les entrées et sorties de capitaux et des dérivés qui se rapportent à l'Indice ou aux composants de l'Indice, à des fins d'investissement et/ou de gestion efficace du portefeuille. Afin de générer des revenus supplémentaires pour compenser ses coûts, le Compartiment peut également conclure des opérations de prêt de titres.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR investis.

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	26 €	184 €
Incidence des coûts annuels**	0,3 %	0,3 %

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement annuel moyen soit de 7,44 % avant déduction des coûts et de 7,16 % après cette déduction.

Nous ne facturons pas de coût d'entrée

Si vous avez investi dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance, les coûts indiqués n'incluent pas les coûts supplémentaires que vous pourriez éventuellement supporter.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,18 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	18,00 EUR
Coûts de transaction	0,08 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts d'achat et de vente des investissements sous-jacents au produit. Le montant réel dépend de la quantité que nous achetons et vendons.	8,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Compartiment est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou des coûts de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou coûts de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Compartiment ou la Société de gestion, mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.

Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans, est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Vous trouverez plus de détails sur la fréquence des transactions dans la section « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les frais de sortie.

Sur le Marché primaire, la Société peut :

- Suspendre le rachat d'actions, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, en tenant compte des intérêts des investisseurs.
- Gérer les risques de liquidité, (i) en limitant le nombre d'actions rachetées dans un court laps de temps si les demandes de rachat atteignent un seuil prédéfini au-delà duquel ces demandes ne peuvent plus être exécutées dans l'intérêt de tous les investisseurs (« **Mesures de plafonnement** ») et (ii) en appliquant des outils anti-dilution (droits anti-dilution ou ajustement partiel ou total de la valeur liquidative) pour atténuer tout effet dilutif important pour les investisseurs restants.

Sur le Marché secondaire, les investisseurs seront généralement en mesure de vendre leurs actions sur la bourse concernée. De plus amples informations sont disponibles dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +352 2686 8001
- Envoyer un courrier à Amundi Luxembourg S.A., Service clients, 5 allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Luxembourg
- Envoyer un e-mail à info@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.lu.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet www.amundi.lu. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.lu.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.lu.